Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251215-2025_7_03-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2025-7-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation 10 décembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ;
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : M Cédric CAUDEN donne pouvoir à Mme Isabelle HELOU ;
Absent non excusé : Mme Catherine COLIN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

FINANCE – LIGNE DE TRESORERIE

Madame Le Maire précise qu'une nouvelle ligne de trésorerie est demandé auprès du Crédit Agricole et crédit mutuel pour un montant de 100 000 €.
Cette ligne de trésorerie est pour pallier l'absence de versement des subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- METTRE en place auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie avec un montant plafond de 100 000 € (cent dix mille euros), pour une durée de 12 mois, au taux d'intérêt variable 3,422%. Il n'y a pas de commission d'engagement. Frais de mise en place 0,30%
- AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant. Madame le Maire est habilitée en outre à procéder sans autre délibération aux opérations de demande de versement ou de remboursement de fonds

Pour extrait certifié conforme, Le 15/12/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC